

Réforme de l'OCM vin

A la recherche d'alternatives pour l'action collective européenne

Le machine institutionnelle européenne s'est lancée dans la réforme de l'OCM vin. La proposition de la Commission n'a pas manqué de provoquer de très nombreuses protestations des organisations représentatives. En effet, les quatre scénarios proposés par la Commission, à l'exception du statu quo, présentent des perspectives très libérales. Conformément au fonctionnement de nos institutions, le Parlement Européen est chargé de réagir, critiquer et d'amender ce texte et s'entoure de conseils pour cela. Il a donc confié à une équipe internationale de 15 chercheurs, coordonnée par SupAgro Montpellier, la responsabilité d'une étude en quatre parties : (1) un diagnostic global du marché du vin dans l'UE-25; (2) l'évaluation des défaillances des mécanismes de l'OCM vin; (3) la critique de la proposition de réforme de la Commission et (4) des propositions alternatives.

L'orientation choisie consiste, à partir des données disponibles, des analyses de marché réalisées et actualisées, d'études spécifiques publiées, des avis des différents experts mobilisés, à relever différents points de divergence d'interprétation de la situation sectorielle, à éclairer des pistes nouvelles à partir d'études et de synthèses complémentaires, à proposer un ensemble plus «panaché» de voies de transformation minimisant les coûts sociaux, les risques d'erreur d'anticipation, ne détruisant pas plus qu'il ne construit, réalisant des économies budgétaires, mais moins drastiques, hiérarchisant différemment les mesures, tout en ne perdant pas de vue les enjeux de la compétition mondiale.

Nous avons cependant souligné des points de divergence d'appréciation de certaines évolutions et l'insuffisante prise en compte des mécanismes de marché sous-jacents, de la segmentation de ces marchés, par pays d'origine, par catégorie et par prix, de la grande hétérogénéité des flux d'échanges tant intra européens, qu'entre l'Europe et le reste du monde.

Le pilotage du potentiel de production est devenu délicat. La stratégie simple d'élimination des vignobles des années quatre-vingt n'est plus adaptée. La politique de gestion du potentiel de production a été marquée par une succession de «stop and go». Elle n'a pas anticipé l'effet, sur la production, de la reconversion qualitative espagnole (et probablement d'une partie de l'Italie du Sud) avec ses accroissements de rendements induits. L'arrachage massif et indifférencié, tel qu'il est proposé, se heurte à de nombreuses critiques : il est inefficace dans une Europe ouverte commercialement sur le monde, le signal donné aux concurrents est contre-productif.

Par ailleurs, les distillations n'ont pas pu éliminer du marché suffisamment d'excédents. Le caractère facultatif de la distillation de crise, son caractère insuffisamment incitatif en prix et sa mise en œuvre tardive ne lui permettent pas d'atteindre l'objectif d'apurement du marché. Les régimes de distillation sont coûteux du fait même de leur structuration. Les régimes sont cloisonnés et le débouché alcool vinique est totalement administré sans révision de prix depuis

plus de vingt ans. Le coût des prestations viniques est associé à sa seule valorisation en tant qu'alcool industriel. La prise en considération des dimensions environnementales, écologiques et énergétiques est également indispensable.

Les pratiques œnologiques sont déterminantes dans la compétition avec les nouveaux pays producteurs. La concurrence avec les nouveaux pays producteurs s'exacerbe principalement sur les deux marchés en croissance et très disputés: le Royaume Uni et les Etats-Unis. La crise et les fluctuations des taux de change ont exacerbé la guerre des prix. Le marché mondial est aujourd'hui dominé par une quarantaine de firmes vitivinicoles contrôlant environ 40% du marché mondial de vin. Le pouvoir de négociation et la dépendance des acteurs de l'aval de la filière seront inéluctablement conditionnés par l'émergence d'entreprises leaders dans chaque région ou bassin de production.

L'étude a fait une proposition en huit points, chiffrée à budget constant. Les principales différences avec la proposition de la commission portent sur :

- un arrachage plus limité, plus ciblé, plus progressif, plus maîtrisé, soumis à une politique volontariste de conquête économique et de gestion sociale, et plus économe en matière de budget affecté,
- une nouvelle gestion des distillations, rééquilibrant progressivement le marché de l'alcool, redéfinissant les produits, actualisant les prix de vente et prenant en compte les dimensions environnementales, écologiques et énergétiques,
- une stratégie offensive sur le marché, basée sur le soutien des entreprises via des Organisations de producteurs et des Comités économiques financés sur un ensemble de projets, y compris de promotion,
- une restructuration tenant compte de l'ensemble des segments de marché, non malthusienne et pilotée au niveau régional,
- un soutien environnemental des régions spécialisées et sans alternative de production, par un découplage partiel dans le cadre du régime des paiements uniques,
- une compensation nationale de la perte de compétitivité des vignobles de vins de premiers prix, pratiquant habituellement la chaptalisation,
- le maintien d'une gestion des conséquences des fluctuations climatiques par le stockage et la distillation de crise, gérée au niveau régional, avec des dimensions obligatoires et des cofinancements au sein d'enveloppes nationales tenant compte des niveaux de prix différenciés.

Etienne MONTAIGNE
Alfredo Manuel COELHO
UMR MOISA SupAgro Montpellier, France.

SupAgro,
2, place Viala
34060 MONTPELLIER CEDEX 1 - France
tel : (33/0) 4 99 61 24 48 fax : (33/0) 4 67 54 58 05

<http://www.montpellier.inra.fr/moisa/>
<http://www.agro-montpellier.fr>